
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Juin 2025

L'an 2025, le 26 JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni en l'Hôtel de Ville de LAPUGNOY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Alain DELANNOY, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers et affichés à la porte de la mairie le 20 Juin 2025.

Présents : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Marjolaine DELRUE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS

Excusés : Mme Julie RENOULD-PETITPAS (donne pouvoir à Mme Anne-Marie VEREECQUE).

Absents : M. Alain DAILLES, Mme Jasmine MICELLI, Mme Catherine CHARLES, M. Philippe MINART, M. François VIARDOT, M. Sylver KOLODZIEJSKI.

Monsieur Benjamin LASS a été nommé secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 Mai 2025
2. Adoption du Compte de Gestion 2024 – Budget Principal
3. Approbation et vote du Compte Administratif 2024 – Budget Principal
4. Affectation des résultats 2024 – Budget principal
5. Division parcellaire et cession d'une partie de la parcelle cadastrée AB525, située résidence du Bois Roquelaure
6. Cession d'un terrain communal de 362m² situé rue Jean Jaurès, parcelle cadastrée AC187
7. Convention de partenariat avec le département concernant l'accès des bibliothèques structurantes aux services de la Médiathèque départementale

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025

M. le Maire demande si des personnes souhaitent faire des interventions à propos du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2025.

M. DUBUS intervient et souligne qu'il y a un manque de transparence et réitère sa demande d'informations concernant les informations sur la compétence jeunesse du SIVOM. Il indique suite à une remarque de M. le Maire qu'il a transmis cette demande à un adjoint. M. le Maire lui objecte qu'il peut se rendre en mairie pour obtenir les informations souhaitées. M. DUBUS souhaite une réponse immédiate (« Non, c'est ici que je les veux »). M. le Maire lui répond « Bien évidemment quand il y a du monde, la presse, etc ». M. DUBUS fait remarquer que la presse n'est pas présente à ce moment.

M. le Maire passe aux délibérations à l'ordre du jour.

Adoption du Compte de Gestion 2024 – Budget Principal

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est en complet accord avec le compte administratif.

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. Demarle souhaite les factures du compte 6232 et 6236 (imprimés et fêtes et cérémonies).

M. interroge également sur la nature de la ligne « dons et legs capital » page 31 pour un montant de 56 494 €. M. le Maire lui dit qu'une réponse lui sera apportée.

M. Desfontaines interroge sur la nature du compte 6227 (frais d'actes et de contentieux). M. le Maire lui répond que cela correspond aux affaires contentieuses en cours dont celles avec M. Desfontaines. Ce dernier conteste (« c'est facile de dépenser l'argent de la collectivité, je suis curieux de savoir ce que vous faites dépenser à la collectivité »). Suit un échange tenu entre M. le Maire et M. Desfontaines (« Ah non-Monsieur sachez que tout est transparent avec la majorité »,

« Il n'y a pas d'affaire eh bien ils vont les découvrir croyez-moi »). M. Lass dit à M. Desfontaines (« Vous êtes bon qu'à faire cela de toute façon ») qui défend son point de vue.

M. le Maire rappelle que la délibération porte sur le compte de gestion et précise que le Trésor Public aurait relevé toute anomalie.

M. Lass rappelle qu'il a fait l'objet d'attaques personnelles sur son activité professionnelle de la part d'élus d'opposition et qu'il ne peut l'accepter.

M. le Maire intervient en rappelant que les différents d'ordre personnel ne peuvent avoir cours dans l'assemblée.

M. Desfontaines poursuit sa demande (« On ne vous demande pas le détail des affaires, mais quelles affaires ça concerne ? C'est facile de prendre l'argent public »). M. le Maire lui répond qu'il ne rentrera pas dans cette polémique et s'attache à l'intérêt de la commune.

M. Desfontaines et M. Demarle répondent (« Oui pour ça il faudrait que l'on soit informé »).

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions. M. DUBUS répond que oui. Il interroge sur la ligne 65748 dépenses de fonctionnement pour un montant de 78 770 € et sur le compte 7035 (droits de chasse et de pêche) pour un montant de 2 206 €.

Mme Steffe, agent de la collectivité, répond qu'il s'agit de la perception de 2 baux de chasse.

M. Dubus considère qu'il y a des questions à se poser sur le fonctionnement de ceux-ci et demande l'avenir du droit de bail arrivé à échéance cette année. M. le Maire lui répond que ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. Demarle demande des éclaircissements « sur le bois qui a été volé 15 ou 20 stères ». M. le Maire dit qu'il ne rentre pas dans le jeu de la calomnie. M. Demarle poursuit en demandant si ce vol expliquerait la décision du maire de « bloquer le bureau de chasse ».

Après quelques autres échanges, il est passé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2024 du Budget Principal.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, Mme Julie RENOULD, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Marjolaine DELRUE.

Se sont abstenus : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS.

Approbation et vote du Compte Administratif 2024 – Budget Principal

Mme GOFFART préside l'assemblée. M. Demarle interroge sur le compte 2151 « réseaux voirie ». Il lui est répondu qu'il s'agit de travaux Cité du Sénégal et Résidence la Rivière fleurie.

M. Dubus demande si le compte 7067 pour un montant de 86 198 € correspond aux titres émis pour la cantine et la garderie. Il lui est répondu par l'affirmative.

M. Dubus interroge également sur le versement de 2 000 € au conservatoire des espaces naturels. M. Lass répond qu'il s'agit du bois de la Louvière, concernant l'aménagement, l'entretien, les visites, le sentier de la salamandre.

Il est procédé au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2024.

La délibération est adoptée par : Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, Mme Julie RENOULD, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Marjolaine DELRUE.

Se sont abstenus : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS.

Affectation des résultats 2024- Budget Principal

Après rentré à nouveau dans la pièce, Monsieur Le Maire indique aux membres du conseil Municipal qu'il convient de passer à la délibération relative à l'affectation des résultats.

Après échanges, le conseil municipal affecte l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024 2 021 719.46 €

Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

(c/1068)..... 489 589.63 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)..... 1 532 129.83 €

Résultat d'investissement 2024 à reprendre (ligne 001)..... – 489 589.63 €

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, Mme Julie RENOULD, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Marjolaine DELRUE.

Se sont abstenus : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS.

Division parcellaire et cession d'une partie de la parcelle cadastrée AB525, située résidence du Bois Roquelaure :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il s'agit d'une division parcellaire dans le cadre d'une division à la résidence Roquelaure, pour faire plaisir à un habitant. Celui-ci a besoin d'un peu d'espace et après avoir demandé auprès de l'administration concernée à combien ce terrain est évalué, nous avons présenté cette délibération. Pour une partie de cette parcelle nous vous proposons de faire un petit parking, car c'est vrai qu'au niveau de Roquelaure, il n'y a pas beaucoup de place, donc ça serait intéressant de faire des places de parking.

Des échanges interviennent entre M. Dubus, M. Desfontaines et M. le Maire sur la cohérence de l'urbanisation de la commune. M Desfontaines déclare ainsi « On aimeraient bien savoir ce qui va se passer en centre-ville car sinon comme vous dites que l'on sait si bien le faire on ira au tribunal administratif pour bloquer le projet ». M. le Maire répond qu'il ne bloquera tout simplement un projet privé.

M. le Maire revient sur l'objet de la délibération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver la division de la parcelle cadastrée AB525 située Résidence du Bois de Roquelaure, en vue de détacher une partie d'environ 117m², conformément au plan de division page 3 de l'avis des domaines en pièce jointe,
- Décide d'approuver la cession de la parcelle ainsi créée au profit de Madame DEFOSSE Méloïdie, au prix de 5 850€ (50€/m²), hors frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente, le plan de division, et tous documents afférents à cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, Mme Julie RENOULD, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Marjolaine DELRUE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS.

Cession d'un terrain communal de 362m² situé Rue Jean Jaurès, parcelle cadastrée AC187 :

M. le Maire précise que c'est un habitant (M. Cousin) qui souhaite entourer son terrain. Le terrain objet de la délibération est un terrain derrière la mairie annexe. Il demande s'il y a des objections, des refus, des questions (accord unanime).

Le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AC187 sis rue Jean Jaurès au profit de Monsieur COUSIN Benoit, au prix de 5 000€ (13.81€/m²), hors frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous documents afférents à cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, Mme Julie RENOULD, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Marjolaine DELRUE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS.

Convention de partenariat avec le département concernant l'accès des bibliothèques structurantes aux services de la Médiathèque départementale :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que c'est une convention avec le Conseil Départemental pour pouvoir bénéficier des services du Département. Aucune objection n'est relevée (accord unanime).

Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention de partenariat entre la Commune et le Département du Pas-de-Calais relatif à l'accès des bibliothèques structurantes aux services de la Médiathèque départementale.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, Mme Julie RENOULD, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Marjolaine DELRUE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS.

Les sujets étant épuisés, M. le Maire lève la séance.

* * * * *

M. Alain DELANNOY
Maire

M. Benjamin LASS
Secrétaire de séance